Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (4.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU sa délibération en date du 17/04/2026 fixant le tableau des effectifs du personnel communal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs de la commune, afin de permettre l'avancement de grade des agents remplissant ces conditions,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide*** la suppression d'un emploi :
  Adjoint administratif principal 2ème classe 6ème échelon
- ***Décide*** la création d'un emploi de :
  Au 08/08/2026 le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, 3ème échelon.

- ***Décide*** la suppression d'un emploi :
  Agent de maitrise 10 ème échelon
- ***Décide*** la création d'un emploi de :
  Au 01/09/2026 le poste d'agent de maîtrise principal 6ème échelon.

- ***Modifie*** le tableau des effectifs des emplois communaux, en vigueur, comme suit,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260510-DE

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	Dates d'effet	Postes pourvus		Postes non pourvus	
			Quantité	Durée	Quantité	Durée
	- Service Administratif :					
1	- Attaché Principal (secrétaire générale)		1	TC		
1	- Rédacteur territorial		1	TC		
1	- Adjoint administratif principal 1ère classe	08/08/2026	1	TC		
1	- Adjoint Administratif Principal 1ère classe		1	TC		
1	- Rédacteur territorial		1	7/35		
1	- Adjoint Administratif principal 2ème classe		1	7/35		
	- Service Police :					
1	- Brigadier-Chef Principal				1	TC
	- Service Technique :					
1	- Ingénieur Principal		1	TC		
1	- Agent de Maîtrise Principal	01/09/2026	1	TC		
3	- Agent de Maîtrise		3	TC		
1	- Adjoint Technique Principal 1ère classe				1	TC
1	- Adjoint Technique Principal 2ème classe		1	TC		
6	- Adjoint Technique		5	TC	1	TC
1	- Adjoint Technique		1	17.5/35		
	- Service Environnement :					
1	- Agent de Maîtrise		1	TC		
	- Service école /restaurant scolaire :-					
1	- Agent de Maîtrise Principal		1	30/35		
1	- Adjoint Technique		1	28/35		
1	- Adjoint Technique Principal 1ère classe		1	TC		
1	- Adjoint Technique Principal 1ère classe		1	18.50/35		
1	- Adjoint technique		1	30.36/35		
1	- Adjoint d'animation Principal 1ère classe		1	31.33/35		
1	- ATSEM Principal 1ère classe		1	29.90/35		
	- Service postal / entretien :					
1	- Adjoint Technique Principal 1 ère classe	01/12/2025	1	TC		
	- Service culturel					
1	- Adjoint Administratif Principal 2ème classe				1	TC

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)